

Séjour linguistique à Londres du 7 avril au 12 avril 2019

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS à vous procurer pour le voyage :

Pour les élèves de nationalité française :

- Une carte d'identité valide : elle est gratuite, la demande est à faire auprès de votre mairie, le délai de délivrance est de 3 semaines minimum.
ou un passeport en cours de validité
- La carte européenne d'assurance maladie : elle est gratuite, la demande est à faire auprès de votre caisse d'assurance maladie. Attention le délai peut être long et très variable donc il faut s'y prendre dès maintenant.
- L'autorisation de sortie du territoire (document joint) ainsi que la photocopie de la carte d'identité (en cours de validité) du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire. Dans le cas où le nom patronymique de l'enfant est différent de celui du parent signataire, joindre la photocopie du livret de famille.

Pour les élèves de nationalité étrangère faisant partie de la Communauté Européenne :

- Un passeport en cours de validité ou une pièce d'identité en cours de validité
- La carte européenne d'assurance maladie : elle est gratuite, la demande est à faire auprès de votre caisse d'assurance maladie. Attention le délai peut être long et très variable donc il faut s'y prendre dès maintenant.
- L'autorisation de sortie du territoire (document joint) ainsi que la photocopie de la pièce d'identité (en cours de validité) du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire. Dans le cas où le nom patronymique de l'enfant est différent de celui du parent signataire, joindre tout document attestant que vous êtes bien le parent de l'enfant (document officiel ou attestation sur l'honneur).

Pour les élèves de nationalité étrangère ne faisant pas partie de la Communauté Européenne :

- Un passeport en cours de validité
- Le collège fera établir le plus tôt possible auprès de la préfecture une « liste des écoliers voyageant dans la cadre d'une excursion scolaire à l'intérieur de l'union européenne » qui tiendra lieu de visa collectif. Des documents supplémentaires seront à fournir ultérieurement (photos etc).
- La carte européenne d'assurance maladie : la demande est à faire auprès de votre caisse d'assurance maladie. Attention le délai peut être long et très variable donc il faut s'y prendre dès maintenant.
- L'autorisation de sortie du territoire (document joint) ainsi que la pièce d'identité (en cours de validité) du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire : passeport, carte de séjour. Dans le cas où le nom patronymique de l'enfant est différent de celui du parent signataire, joindre tout document attestant que vous êtes bien le parent de l'enfant (document officiel ou attestation sur l'honneur)

Tous ces documents sont **obligatoires** pour le voyage. Il est de votre responsabilité de veiller à les obtenir dans les délais impartis. Si votre enfant n'a pas les documents demandés le jour du départ, il ne pourra y participer et ne pourra être remboursé du montant du voyage malgré la souscription à l'assurance annulation.

Merci d'entamer les démarches au plus vite et de bien vouloir respecter le calendrier ci-dessous pour les pièces administratives et contacter le professeur d'anglais au collège, sur pronote ou à l'adresse e-mail suivante pour tout problème, retard, question:

catherine.consel@ac-bordeaux.fr

jennie-ann.waugh@ac-bordeaux.fr

anne-laure.collinet@ac-bordeaux.fr

pour TOUS les enfants:

Documents à présenter au professeur :	A partir du...	Jusqu'au...
Photocopie de l'assurance individuelle de responsabilité civile	Lundi 3 décembre	Lundi 4 mars
Photocopie de la carte d'identité ou du passeport <u>en cours de validité</u>	lundi 3 décembre	Lundi 4 mars
Photocopie de la carte européenne d'assurance maladie	lundi 3 décembre	Lundi 4 mars
Original : autorisation de sortie du territoire	Lundi 3 décembre	Lundi 4 mars
Photocopie de la pièce d'identité (<u>en cours de validité</u>) du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire et photocopie du livret de famille si patronyme différent ou tout autre document attestant la filiation	Lundi 3 décembre	Lundi 4 mars

Une réunion d'information sera organisée environ une dizaine de jours avant le départ pour le placement dans les familles. Nous vous communiquerons un questionnaire afin que les souhaits et besoins de vos enfants soient respectés au mieux. Vous devrez aussi renseigner des informations médicales (confidentielles).

Nous vous demanderons enfin, de nous confier les originaux des documents obligatoires pour le voyage: CARTES d'IDENTITE ou passeports, CARTES EUROPEENNES D'ASSURANCE MALADIE ainsi que les AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE 15 jours avant le départ, elles vous seront rendues au retour.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou besoin d'aide dans vos démarches.

Cordialement,

Jennie Waugh, Anne-Laure Collinet et Catherine Consel